



Ref : CA2016/63

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE  
DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) D'AQUITAINE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **1<sup>er</sup> juillet 2016** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation,*

*Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Considérant qu'en application du dernier alinéa de l'article L.712-3 du code de l'éducation « en cas de partage égal des voix, le président (du conseil d'administration) a voix prépondérante »,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE d'approuver le dossier d'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) d'Aquitaine.**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 1<sup>er</sup> juillet 2016.*

Nombre de membres présents	<b>21</b>
Nombre de membres représentés	<b>15</b>
Nombre d'absentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>36</b>
Nombre de votes pour	<b>18</b>
Nombre de votes contre	<b>18</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 08/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/07/2016